



Procès-verbal

Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2021

Présidence : David Humair

Citoyennes et
Citoyens présents : 74

Presse : Martina Schmid Freiburger Nachrichten

David Humair souhaite la bienvenue à cette assemblée ordinaire du budget aux citoyennes et citoyens venus ce soir. Il est heureux de constater que la vie de la cité intéresse de nombreuses personnes qu'il remercie de s'être déplacées malgré le froid.

Il salue spécialement Madame Martina Schmid qui représente le Freiburger Nachrichten.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 48 du 3 décembre 2021, par affichage au pilier public, sur internet et par distribution d'une convocation à tous les ménages.

Il signale que l'Assemblée est enregistrée et que les personnes demandant la parole attendent le micro et indique leur nom.

Sont nommés scrutateurs :

- Monsieur Richard Pilloud
- Monsieur Théo Andrey

Ils acceptent leur mandat.

Avant l'ouverture officielle de l'Assemblée le Syndic s'adresse à l'Assemblée en ces mots :

Chères citoyennes et chers citoyens de Cressier,

C'est un honneur de m'adresser à vous en cette fin d'année pour dresser un bilan avant la fin de l'année.

Quels mois nous venons de vivre, dans notre beau village de Cressier.

Tout d'abord d'un point de vue humain. Grâce à une accalmie de la situation liée au coronavirus, nous avons pu reprendre des activités et des rencontres. La fête nationale, le 1^{er} août, l'opération "coup de balai", le 18 septembre ou la rencontre des aînés, le 10 novembre, sont des exemples parmi d'autres. Quelles belles opportunités de pouvoir nous rencontrer et partager des moments conviviaux. Personnellement, j'ai été ravi de faire la connaissance de beaucoup d'entre vous et d'entendre vos joies, vos doléances et parfois vos coups de gueule. Merci à vous toutes et tous pour votre présence et votre engagement. C'est par la rencontre et le dialogue que la Cité fonctionne.

Deuxièmement, d'un point de vue administratif, cette année a été très chargée. Après des élections à mi-mars, une mise en œuvre et une prise en charge du Conseil communal durant le printemps, il a fallu relancer les diverses commissions, définir des directions stratégiques pour la législature, reprendre, parfois à zéro, divers chantiers importants. A cela s'est ajouté un défi majeur, à savoir la mise en œuvre du modèle comptable harmonisé ou MCH2. Ce travail colossal voir titanesque a nécessité un effort considérable de la part des employés du bureau communal, en particulier Madame Staehlin, que je remercie sincèrement au passage. Le soutien de la Commission financière a également été décisif. Grâce à un Conseil communal dévoué et attentif, nous avons affronté et maîtrisé les défis qui étaient les nôtres. Merci aux membres du Conseil pour leur proactivité et leur abnégation.



COMMUNE DE CRESSIER

Troisièmement, beaucoup de choses se sont passées et ont nécessité une activité hors du commun de la part de toutes et tous et à divers niveaux. A titre d'exemple, les pluies torrentielles de juin et juillet ont mené à diverses inondations qui ont, elles-mêmes, mené à diverses actions, dont certaines sont encore en cours pour améliorer la situation. Des mesures correctives sont mises en place pour parer au plus pressé et des investissements doivent être faits pour contrer ces éventualités climatiques. Le Conseil communal s'attèle à mener à bien des chantiers dont les causes remontent parfois à plusieurs années en arrière. Nous remercions ici, pour leur patience et leur compréhension, les personnes qui ont souffert de ces intempéries et tenons à signifier que beaucoup d'actions sont entreprises pour faire baisser le risque de dégâts.

Quatrièmement, j'ai été satisfait par votre participation en nombre aux assemblées communales. Même si certains sujets ont nécessité des discussions parfois "houleuses", force est de constater que nous avons pu trouver des solutions simples à des problèmes complexes et souvent émotionnels. Merci pour votre participation à la vie de ce village.

Pour l'année 2022, plusieurs chantiers s'offrent à nous. Il va falloir continuer de mettre en œuvre le plan de l'énergie du village, au passage il remercie Madame Madeleine Hayoz pour son travail, notamment en termes de gestion des déchets et des pertes énergétiques. Cela passera notamment par le remplacement de lampadaires désuets par une version moderne adaptative et par une centralisation de la gestion des déchets. Il va également falloir mettre en œuvre le réseau CCMM avec les communes partenaires de Courgevaux, Morat et Villars-les-Moines.

Les rentrées financières seront également un dossier intéressant puisque le Conseil communal table sur une baisse des impôts. 2022 sera donc une année charnière qui nous indiquera si une baisse d'impôts durable est possible à moyen voire long terme.

Comme vous le voyez, notre vie villageoise est passionnante. En cette fin d'année, je vous souhaite de très belles fêtes ainsi que du bon temps avec vos proches. Je me réjouis de vous retrouver pour la nouvelle année, que je vous souhaite heureuse, remplie de belles surprises et placée sous le signe d'une santé de fer.

L'ordre du jour est énoncé :

Ordre du jour :

1. Présentation de la planification financière 2022 – 2026
2. Baisse de 4 points du coefficient d'impôts des personnes physiques et morales pour l'année 2022
3. Baisse du taux de la contribution immobilière de 3‰ à 2‰ dès 2022
4. Budget 2022
 - 4.1. Budget de fonctionnement
 - 4.2. Budget d'investissements
 - 4.2.1. Modernisation de l'éclairage public – Route de la Gare
 - 4.2.2. Etude de protection contre les ruissellements et mise à jour du PGEE
 - 4.3. Rapport de la commission financière
5. Approbation de la révision de divers statuts :
 - 5.1. Statuts de l'Association des communes des Services sociaux Lac
 - 5.2. Statuts de l'Association des communes du Cycle d'Orientation de la Région de Morat
 - 5.3. Statuts du Réseau Santé Lac
6. Approbation de la dissolution de l'Association communale « Abwasser-Gemeindeverband Obere Bibera » au 31.12.2021
7. Promotions civiques
8. Divers

Aucune remarque ni demande n'est faite par l'Assemblée, l'ordre du jour est considéré accepté et la séance est ouverte.



1. Présentation de la planification financière 2022 – 2026

David Humair ouvre le point en disant que dans le cadre de MCH2 une planification financière est également présentée. Elle projette les finances du village à 5 ans. Cette planification n'est pas écrite dans le marbre, c'est un élément flexible et évolutif qui s'adapte aux différentes situations financières. La planification a été présentée de manière transparente à la Commission financière.

Le Syndic passe la parole à Sylvie Staehlin.

La planification financière à 5 ans a été établie sur la base du nouveau plan comptable MCH2 qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Cette nouvelle base comptable revêt plusieurs modifications essentielles dans les divers chapitres de la gestion communale. Ce changement comptable a pour but d'assurer une plus grande transparence et une lecture plus aisée pour les citoyennes et les citoyens.

La transition entre les deux plans comptables a demandé une réorganisation conséquente et ne permet que difficilement la comparaison. C'est pourquoi, le Conseil communal a pris la décision de présenter le budget 2022 sans référence avec les exercices comptables précédents. Pour les personnes qui désirent obtenir les comptes et budgets 2020/2021, ces documents sont à disposition sur le site internet et à l'Administration communale.

Les grands changements MCH2 contenus dans le budget et par conséquent dans la planification financière sont les suivants :

- Les vacations du Conseil communal, des commissions ainsi que les salaires sont directement réparties dans les chapitres respectifs
- Une partie des charges du chapitre des impôts est attribuée au chapitre de l'Administration générale
- Tous les immeubles se trouvent également dans l'Administration générale sauf l'école, la halle et la chambre funéraire
- Le chauffage à distance figure dans le chapitre 8 - Economie
- Les amortissements planifiés des investissements et des subventions reçues durant les vingt dernières années doivent apparaître

Le dernier point a demandé une réévaluation des investissements effectués durant ces vingt dernières années. Les amortissements y relatifs sont portés en charge dans le fonctionnement et les valeurs restantes des objets seront dissoutes sur la prochaine période de 10 ans. Ainsi la balance permettra de neutraliser les frais supplémentaires par écritures comptables qui ne généreront aucun mouvement d'argent.

La planification financière à 5 ans acceptée par la Commission financière regroupe notamment :

- Le budget 2022
- Les prévisions jusqu'en 2026, fin de la législature, avec une progression des salaires et des frais sociaux et de santé entre 1.5% et 2%
- Une baisse du taux d'impôts dès 2022 et 2024
- Des emprunts en 2022 et en 2023 pour un total de CHF 1'500'000.00

Des investissements supplémentaires à ceux votés pour 2022 ont été introduits. Il s'agit notamment de montant pour l'éclairage public, la réfection du Riau, l'organisation des déchets, l'isolation du bâtiment scolaire 1913, la construction d'un bâtiment édilitaire, la construction de retenues. Il faut noter que les investissements concernant l'eau et l'épuration sont financés par les réserves spéciales constituées à cet effet.



2. Baisse de 4 points du coefficient d'impôts des personnes physiques et morales pour l'année 2022

Au vu de la planification financière viable pour ces prochaines années, le Conseil communal propose l'abaissement du coefficient d'impôts de 4 points pour l'année 2022.

Le taux imposable passera de CHF 0.76 à CHF 0.72 par franc versé à l'Etat pour l'année 2022 uniquement.

Le coefficient sera ensuite réévalué pour l'année 2023 en fonction du résultat de l'exercice 2022.

David Humair prend la parole et propose à l'Assemblée de voter à main levée pour la baisse d'impôt de 4 points pour l'année 2022.

Pour 73 voix

Contre 1 voix

Abstention aucune

3. Baisse du taux de la contribution immobilière de 3‰ à 2‰ dès 2022

Au vu de la planification financière viable pour ces prochaines années, le Conseil communal propose l'abaissement du taux de la contribution immobilière de 3‰ à 2‰ dès 2022.

David Humair prend la parole et propose à l'Assemblée de voter à main levée pour la baisse d'impôt de 4 points pour l'année 2022.

Pour 70 voix

Contre 3 voix

Abstention aucune

4. Budget 2022

4.1. Budget de fonctionnement

Compte	Désignation	Charges	Produits
0	Administration générale	913'244.00	301'470.00
1	Ordre et sécurité publics, défense	141'375.00	70'670.00
2	Formation	1'654'888.00	303'050.00
3	Culture, sport et loisirs	188'103.00	4'036.00
4	Santé	421'990.00	5'360.00
5	Prévoyance sociale	481'970.00	1'000.00
6	Trafic et télécommunication	495'025.00	13'415.00
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	700'795.00	588'110.00
8	Economie publique	151'195.00	62'295.00
9	Finances et impôts	481'650.00	4'506'737.00
	Totaux	5'630'235.00	5'856'143.00
	Excédent de revenu	225'908.00	



COMMUNE DE CRESSIER

Chapitre 0 Administration générale

Le législatif et l'exécutif est séparé.

Les frais de base de l'exécutif uniquement sont répertoriés dans ce chapitre.

Service généraux

Regroupe l'administration, le service des finances et des constructions.

Le grand changement MCH2

Les bâtiments et les terrains sont maintenant répertoriés sous l'administration. Le patrimoine administratif prend en compte tous les bâtiments communaux.

Les salaires, les frais sociaux et les jetons sont directement attribués aux services/bâtiments respectifs.

Par contre, les retenues salariales ne figurent plus dans le fonctionnement mais dans le bilan.

Les amortissements planifiés apparaissent dans les objets concernés.

Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense

Sans grand changement par rapport à MCH1.

Les amortissements planifiés apparaissent dans les objets concernés.

Chapitre 2 Formation

Ce chapitre regroupe :

- Les frais liés aux écoles enfantines, primaires et secondaires, école de musique.
- Les services spéciaux comme la logopédie.
- Les bâtiments scolaires avec leurs frais et amortissements ainsi que la location au cercle scolaire.
- Les amortissements planifiés apparaissent dans les objets concernés.

Chapitre 3 Culture, sport et loisirs

- Bibliothèque : les frais sont réduits, les bibliothécaires ont annoncé leur cessation d'activité à fin juin. Un montant a été prévu pour la réorganisation.
- Musique : école de musique
- Sociétés locales : subventions
- Commission culturelle : à relancer – avec des manifestations villageoises
- Organisation pour les aînés

Sport et loisirs

- La place des 3 chênes
- Halle polyvalentes avec ses frais salariaux et de matériel
- Soutien à des organisations externes comme passeport-vacances

Les amortissements planifiés apparaissent dans les objets concernés.

Chapitre 4 Santé

Aucun changement à part l'évolution des frais – charges liées.

Chapitre 5 Prévoyance sociale

Aucun changement à part l'évolution des frais – charges liées.

Subvention pour la garde des enfants en crèche et par mamans de jour.



Chapitre 6 Trafic et télécommunication

Il s'agit du chapitre des routes.

Les salaires et frais relatifs à leur entretien est identique à MCH1.

Les amortissements planifiés des investissements faits pour les routes s'ajoutent.

Un chapitre pour les frais ferroviaires – charges liées

Subvention pour la mobilité douce – participation au demi-tarif CFF et aux abonnements de train pour les jeunes de 16 à 25 ans. Remplace les cartes journalières anciennement vendues.

Willi Aebi demande des informations au sujet du montant prévu pour l'étude d'un bâtiment édilitaire.

Jacques Berset explique que l'assainissement des bâtiments communaux sera nécessaire dans l'avenir notamment pour les économies d'énergie. La première étape est prévue pour le plus énergivore d'entre eux, le bâtiment de la voirie attenant à l'Administration communale. Une étude concernant sa fonctionnalité et sa conception sera établie par un architecte pour ensuite déboucher sur un investissement comme présenté dans la planification financière en 2023 et 2024

Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Eau potable

Ce chapitre reste à équilibrer.

Il tend à se développer au niveau de sa surveillance et de sa gestion par des moyens informatiques et à distance. Des frais uniques à cet effet et à hauteur de CHF 24'000.00 sont proposés pour l'année 2022 pour le remplacement du matériel existant devenu obsolète.

Selon décision lors de l'Assemblée communale du 30.11.2021, l'achat de charbon actif fait maintenant partie des charges de fonctionnement annuelles. La surveillance du réseau à hauteur de CHF 15'000.00 sera quant à elle unique.

Jacques Berset explique qu'au niveau logiciel informatique, nous devons renouveler le matériel devenu obsolète. La solution choisie sera de se connecter à un cloud pour la gestion complète du réseau chez Rittmeyer.

Une deuxième partie concerne SSIGE Société suisse industrielle du Gaz et de l'eau. Nous nous y sommes inscrits car nous devons modifier la manière de procéder à notre auto-contrôle pour la gestion du réseau et de la distribution d'eau. Il s'agit de normes suisses qui nous aideront aussi au niveau de services cantonaux.

Les amortissements planifiés apparaissent dans les objets concernés.

Pour ce qui est des produits, les postes restent identiques à MCH1.

Chapitre de la Protection des eaux

Même principe que pour l'eau.

Madeleine Hayoz demande, vu que les différents comptes doivent s'autofinancer et que des montants supplémentaires ont été introduits, si une augmentation de l'eau est prévue ?

Sylvie Staehlin dit qu'aucune augmentation n'a pas été prévue

Chapitre gestion des déchets

Comme en MCH1 70% des frais doivent être couverts. Les postes comptables restent les mêmes.

Chapitre Correction des cours d'eau

Il s'agit de charges obligatoires pour l'association WBU



COMMUNE DE CRESSIER

Un chapitre « Autre lutte contre la pollution de l'environnement »

Nouveau chapitre venu se greffer dans le budget. Il s'agit d'une étude concernant le site pollué de l'ancienne décharge vers le RIAU.

Chapitre du Cimetière

Reste sous la même forme à part que la chambre funéraire apparaît maintenant sous ce chapitre

Pour tous ces chapitres les coûts restent stables, seuls les amortissements planifiés s'ajoutent.

Chapitre Aménagement du territoire

Deux postes pour l'informatique que nous utilisons pour la gestion des parcelles et pour les constructions.

Pierre Schmidt demande si le cimetière restera tel qu'il est actuellement ?

Jean-Pierre Pürro répond disant que lors de la désaffectation des tombes il avait été prévu d'aménager les lieux avec un banc et de l'arboriser. L'idée a été soumise à la Paroisse qui nous a proposé de laisser en l'état.

Pierre Schmidt trouve dommage

Chapitre 8 Economie

L'agriculture et la sylviculture restent inchangées. Le dernier point prévoit une petite augmentation pour les soins arboricoles pour les chênes et les frênes en mauvais état.

Le grand changement c'est le chauffage à distance qui est lié à la sylviculture.

Une grande différence ressort par la comptabilisation des amortissements planifiés à hauteur de 10%.

Pour le reste les postes sont pratiquement identiques.

Marc Morandi prend le micro et annonce deux questions.

1. Il a déjà posé la première il y a une année : Voulons-nous continuer avec ce système de chauffage ? Lorsque l'on voit les coûts engendrés pour 4 bâtiments même avec les amortissements planifiés, lui-même en tant qu'investisseur et propriétaire immobilier jamais il ne garderait ce système.

2. Au niveau de l'énergie, il avait été dit que le montant de l'énergie serait négocié. Est-ce que cela a été fait ? et quel est la réduction ?

Il rajoute ensuite : Est-ce que le Conseil s'est déjà posé la question de faire une étude pour réduire ces coûts qui sont exorbitants. A son avis il ne faut pas le maintenir.

Léo Colautti répond que pour l'instant nous n'avons pas le choix nous devons conserver cette installation. Ce fût une décision d'il y a 5 ans, faut-il décider de déjà arrêter ce système ? Le Conseil communal en discutera probablement.

Le prix du bois est en cours de négociation. Deux offres ont été demandées dont l'une auprès de la corporation forestière et un autre fournisseur sera recherché.

Marc Morandi rappelle que le budget de l'époque était de 25'000.00 et que le budget est aujourd'hui le triple. Même si les chiffres avancés étaient erronés. Sur un chantier lorsqu'une machine n'est pas la bonne elle est changée. Il ne faut pas la garder 20 ans et perdre de l'argent dessus. Les décisions doivent être prises pour ne pas dilapider l'argent pendant 20 ans, imaginez 1,6 mio que pour des charges de chauffage. Réfléchissez et posez des questions.

David Humair remercie Marc Morandi pour ces réflexions. Le Syndic rectifie quelques données. Le chauffage chauffe 9 bâtiments et non 4. Les coûts font réfléchir mais sans les amortissements et les



COMMUNE DE CRESSIER

produits il s'agit de CHF 26'000.00. Il s'agit d'un thème qui occupe et préoccupe le Conseil communal mais on ne peut pas changer ceci d'un coup de baguette magique.

Léo Colautti ajoute encore que lors de la décision d'installer ce chauffage à distance le choix de prendre du bois local amène un coût supplémentaire par rapport à du combustible étranger. Mais la volonté était de travailler avec la corporation forestière du district du lac.

Christophe Hayoz demande si au niveau des produits la vente de chaleur est répartie sur les bâtiments et est-ce que la vente au kw/h est peut-être trop basse.

Sylvie Staehlin dit que la vente concerne aussi les locataires du Centre-Village et que Christophe Hayoz a probablement raison de dire que la vente comme les taxes ne sont pas assez élevées selon le marché. Il faudra étudier la chose prochainement.

Chapitre 9 Finances et impôts

Abaissement du coefficient d'impôt et du taux de la contribution immobilière environ CHF 200'000.00 de moins.

Montant de la réforme fiscale CHF 96'627.00 au lieu de CHF 517'000.00.

Les impôts sont déclinés sur l'année fiscale et les années précédentes. Les chiffres tiennent déjà compte de l'abaissement du coefficient.

La plupart des frais sont passés sous le chapitre de l'Administration générale.

La péréquation financière à hauteur CHF 456'650.00 soit environ CHF 230'000.00 de moins qu'en 2021.

Dans l'ensemble les données restent les mêmes au niveau des impôts et des finances à part les postes non ventilables qui comblent les amortissements planifiés imputés dans les charges.

Aucune question n'est posée pour le budget de fonctionnement.

4.2. Budget d'investissement

4.2.1. Modernisation de l'éclairage public – Route de la Gare

La dernière réfection des candélabres de la Route de la Gare a été réalisée dans le cadre de la sécurité piétonne en 2009.

Afin d'entrer dans l'ère de l'économie d'énergie la technologie d'aujourd'hui propose des lampes LED et un système de réglage individuel pour chaque candélabre.

Le coût de l'investissement CHF 48'000.00

Amortissement annuel 5% CHF 2'400.00

Financement par le fonds de commune

Jacques Berset présente le point. Dans l'avenir des économies d'énergie font partie des projets. Un sondage concernant l'éclairage public a été envoyé aux citoyens ; les résultats seront publiés dans le journal communal.

Au départ, nous avons quatre candélabres halogènes de 70 watts sur la place de l'Eglise qui seront remplacés par du LED ce qui permettra de réduire la consommation de moitié (32 – 35 watts). Une extinction complète ne pourra pas se faire sur ces modèles mais, une diminution de nuit assez conséquente avec faisceau de lumière guidé sera possible. Ensuite, il est prévu le changement en LED des 25 candélabres de la route de la Gare, actuellement à 100 watts, ce qui permettra également une réduction d'énergie de moitié. Ce nouvel équipement permettra une régulation complète de la lumière. Selon le programme choisi il sera possible de procéder à l'extinction ou 20% avec augmentation à détecteur etc. La première phase serait donc celle de la route de la Gare complète, qui nous permettra de faire des tests et d'imaginer quel sera l'aménagement à faire dans les autres quartiers où il y a déjà de la LED et un système d'abaissement pour la nuit.



COMMUNE DE CRESSIER

Madeleine Hayoz dit que, la place de l'Église qui est équipée en halogénure métallique tubulaire à remplacer par de la LED c'est très bien car ces candélabres, en plus d'être très énergivores, ont une durée de vie courte – environ 3 ans et ne sont pas réglables.

Elle remercie le Conseil communal d'avoir fait cette proposition pour l'éclairage. Elle demande quel était le résultat de l'enquête.

Jacques Berset répond que 31% de la population a répondu à l'enquête. Le résultat est réparti moitié/moitié entre extinction complète du village et quartiers / d'abaissement uniquement etc. Beaucoup de chiffres ressortent des réponses qui seront publiés dans le Cressia'Quoi sous forme de graphique.

Tous ces choix sont aussi la raison pour laquelle il est proposé de commencer par la route de la Gare ce qui permettra à la population de se rendre compte de l'impact réel des abaissements, voire des coupures de lumière. Si le crédit est accepté, des démonstrations seront programmées grâce à l'équipement électronique du nouveau matériel permettant différents réglages tout en assurant la sécurité piétonne et routière.

Madeleine Hayoz poursuit en disant qu'elle a d'autres propositions. Elle dit qu'il y a trois choses importantes dans l'éclairage public. Premièrement, il s'agit du non-gaspillage. Si l'on change tous les candélabres en même temps à la Route de la Gare, il y aura forcément un gaspillage. Ces lampadaires sont au sodium et ne sont pas tous en fin de vie. Ne pourrait-on pas changer ces lampes au fur et à mesure de leur mise hors service.

Deuxièmement pour la pollution lumineuse et la biodiversité, nous savons que dans la plupart des villages où il a été procédé à l'extinction complète durant la nuit, les lumières utilisées étaient au sodium. Économiquement et énergétiquement, les lampadaires au sodium utilisent six fois plus d'énergie que de la LED. Pour la pollution lumineuse, les communes ont préféré éteindre ces lampadaires au sodium plutôt que de tout changer en même temps, le montant total étant important.

Ici ce qui serait intéressant comme il l'a été dit, serait de reprogrammer tous les lampadaires communaux avec 80% d'abaissement car il est possible, avec de la LED, d'avoir plus de diversité dans la programmation. À Cressier, nous devons le faire pour chacun des candélabres avec un coût de CHF 100.00 par lampe. Il serait donc possible de régler de la tombée de la nuit à 22h à 80%, de 22h à minuit à 40%, de minuit à 5h à 10% et de 5h à l'aube à nouveau 80%. Ceci ferait une grande économie d'énergie.

Jacques Berset précise plusieurs choses par rapport à l'investissement de la route de la Gare. Ce ne serait peut-être pas faux de changer les candélabres au fur et à mesure mais, à partir de quel moment considère-t-on une lampe hors service. Ensuite, pour l'extinction il faudrait changer le câblage au complet de toute la route de la Gare et ceci, reviendrait aussi cher que de mettre des luminaires neufs. La diminution de l'éclairage public de Cressier est déjà possible, sauf pour la route de la Gare. En ce qui concerne la pollution lumineuse, en pleine nuit de Guschelmuth ou de Cordast, les seules lumières visibles sont celles de la route de la Gare. C'est pour toutes ces raisons que le Conseil communal propose de faire ce changement.

Madeleine Hayoz dit que les autres candélabres ne sont pas équipés.

Jacques Berset reprend et dit qu'ils sont déjà tous diminués durant la nuit et selon les quartiers à 80% jusqu'à 40%. C'est aussi pour cette raison que cette enquête a été faite.

Madeleine Hayoz pense que c'est très bien mais il faut pouvoir encore diminuer l'éclairage de minuit à 5h du matin à 10%.

David Humair remercie Madeleine Hayoz de son intervention. Il dit que l'enquête menée fait ressortir qu'il y a une partie des gens qui désire l'extinction complète et une autre partie qui voudrait le faire de manière progressive selon les heures. Ces résultats seront pris en compte pour faire des essais car il y a aussi des personnes qui ont peur de l'extinction complète. Il faut localiser les souhaits par quartier. Tout sera mis en place petit à petit jusqu'à la fin de législature qui prévoit que l'entier de l'éclairage public sera équipé pour être modulable. La route de la Gare est le premier pas car c'est le matériel le plus ancien.



Madeleine Hayoz dit que c'est correct car la Route de la Gare est la plus grande partie consommatrice d'énergie et de reprogrammer les quartiers c'est très bien. Elle félicite le Conseil communal pour l'initiative mais dit qu'il y aura quand même un gaspillage à la route de la Gare car toutes les lampes à sodium ne sont pas hors-services. Par contre, si ceci est fait sur trois voire quatre ans c'est parfait.

Pierre Schmidt aimerait savoir si la décision d'avoir mis les candélabres entre la route et le trottoir a été une initiative positive. Il lui semble que passablement de gens sont embêtés et sont contre. Dans ce projet serait-il possible de les remettre où ils étaient avant ?

Jacques Berset répond qu'il s'agissait d'une décision Valtraloc. Il est clair qu'il arrive que des candélabres soient accidentés. Autre chose de plus gênant encore c'est le nombre de voitures qui roulent sur les trottoirs. Au moins les candélabres font redescendre les véhicules sur la route. Pour les croisements de gros véhicules, il y a la place entre deux candélabres, le Valtraloc a été conçu pour ça. Cependant deux voitures légères se croisent facilement, les routes font 4,90 m de large. Cette disposition fait ralentir la circulation.

Ardit Krasniqi dit qu'en ce moment avec la neige il n'est pas possible de croiser

Jacques Berset répond qu'il n'y a pas de problème pour s'arrêter sur le trottoir mais si les candélabres sont déplacés les conducteurs vont continuer à rouler sur toute la longueur. Avec la neige c'est exceptionnel et ce n'est pas très souvent.

David Humair confirme que le concept Valtraloc demande la position des lampadaires en avant. Mais même si ceci paraît aberrant, ils ont un rôle régulateur du trafic.

Madeleine Hayoz demande si l'éclairage du sentier des Roches a déjà été abaissé. Il ne lui semble pas.

Jacques Berset répond en disant qu'il existe de petits appareils sur le marché pour mesurer les « lux ». Il est vrai que de regarder le candélabre à 22h aucune différence n'est vraiment visible mais, un abaissement est fait jusqu'à 40% au sentier des Roches aussi. C'est difficile à voir, pour exemple à la Route Gonzague de Reynold un candélabre est plus lumineux que les autres vers le passage pour se rendre à la halle, personne ne l'a certainement remarqué.

Le Syndic demande s'il y a encore des questions. Comme ce n'est pas le cas il passe la parole à la Présidente de la commission financière qui lit le rapport (voir plus bas)

L'investissement est ensuite voté à main levée et est accepté à l'unanimité.

4.2.2. Etude de protection contre les ruissellements et mise à jour du PGEE

Les intempéries prenant de l'ampleur chaque année, l'évacuation des eaux de ruissellement devient de plus en plus difficile. Afin d'éviter les inondations et les dégâts que provoque l'arrivée d'eau dans certaines zones du village une étude doit être engagée pour cibler les futurs travaux à réaliser.

Coût de l'étude	CHF 50'000.00
Amortissement 10%	CHF 5'000.00

Financement par le fonds de commune

Jacques Berset reprend la parole. Nous avons de gros orages de plus en plus fréquents et de plus en plus violents. Nos canalisations supportent très bien un flux de précipitations de 25 à 30 mm d'une journée mais par contre aujourd'hui nous subissons des orages qui amènent 25 mm d'eau en une demi-heure. Lors de ces orages nous avons les grilles qui se bouchent avec l'amas de terres, d'herbe et même de pommes de terre.

Jacques Berset (suite) Un tour d'horizon a été fait avec deux ingénieurs différents pour estimer la situation et savoir ce qui pourrait être fait pour améliorer la situation. Nous savons que le Riau est



COMMUNE DE CRESSIER

problématique et que la place devant l'église est souvent sujette à inondation. Le bassin versant de Bouley, la route vers le stand de tir sont aussi problématiques. Au départ, il faut étudier comment procéder aux rétentions dans ces parties du village. Un effort a déjà été fait sur le domaine agricole derrière le château où une bande d'herbe a été semée pour retenir le terrain labouré. Le PGEE sera également à remettre à jour avec les derniers travaux effectués.

Astrid Muller prend le micro. Elle confirme que cette année il y a eu un souci avec le Riau lors des abondantes chutes de pluie. Elle tient ici et personnellement à remercier Jacques Berset qui s'est déplacé pour remettre en place son mur qui s'écroulait dans le ruisseau. Elle adresse un grand merci au Conseiller et à Roland Sahli qui se sont déplacés tout de suite lors du sinistre et ont fourni un excellent travail.

Pierre Schmidt dit qu'il n'est pas agriculteur mais qu'il lui semble que si le terrain qui est en dessus de Gonzague de Reynold était labouré dans l'autre sens, l'eau ne ruissellerait pas autant et n'arriverait pas jusqu'à l'Eglise. Il est locataire à la cure et a constaté que l'eau arrive sans retenue.

Jacques Berset a annoncé qu'une bande herbeuse a été semée. Cette modification a été faite sur demande de Grangeneuve à l'agriculteur. Nous essayons de trouver tous les moyens pour parer à ces problèmes mais nous sommes confrontés à des forces de la nature qui nous réservent certainement encore des surprises. Nous faisons le maximum mais il faut commencer et avancer avec ces protections.

Pierre Schmidt redit que le changement de direction des labours ne coûterait rien

Jacques Berset répond que ça ne change rien car après le labour, lorsque l'on sème le terrain est plat.

Daria Zbinden demande si le bord du terrain dont on parle appartient à la commune.

Jacques Berset indique que le talus est communal sur une partie mais pas sur toute la hauteur

Daria Zbinden propose de planter une haie dans le talus pour retenir la terre.

Jacques Berset dit que ça serait possible mais il précise que ce n'est pas la terre qui descend en majorité mais l'eau. Nous pourrions observer la situation et le bureau d'ingénieurs hydrauliciens pourra certainement nous renseigner professionnellement et proposer de bonnes solutions.

David Humair argumente qu'il y a des raisons aux inondations dans le village et que beaucoup de paramètres sont à prendre en compte pour comprendre les problèmes et pouvoir les corriger. Certains d'entre eux ont déjà été identifiés et des actions ont été entreprises immédiatement comme la bande herbeuse au bord du champs. Nous suivons de près l'évolution et vos idées sont les bienvenues.

Willy Aebi prend le micro. Comme personne touchée plusieurs fois par les inondations, il habite au RIAU, il tient à remercier le Conseil, surtout Jacques Berset et le Syndic, d'être conscients et de prendre au sérieux cette situation. Il demande à l'Assemblée de soutenir les autorités et d'accepter ce projet.

Madeleine Hayoz sait que le 15% du village n'est pas encore en séparatif eau usées/eaux claires. Elle demande si ceci a une incidence ?

Jacques Berset répond que ça n'a aucune incidence



COMMUNE DE CRESSIER

Jacques Hayoz dit que lors d'une dernière Assemblée il avait émis le vœux qu'un certain montant soit présenté au budget pour alimenter la fontaine communale du Moos. Il le répète et a honte de devoir le répéter.

David Humair a bien noté ce fait qui a d'ailleurs été discuté de vive voix. Cela est planifié dans le cadre de la construction du CCMM. Le terrain devra être ouvert pour le passage de conduites. Ainsi il ne sera pas nécessaire de creuser deux fois pour alimenter la fontaine. Le projet démarre en 2022 / 2023.

Gloria Ines Magnin aimerait savoir si cette étude comporte aussi une analyse de l'eau drainée y compris celle de l'usine Bühlmann. S'il y a des ruissellements d'eau une pollution est possible.

David Humair répond que l'étude proposée se concentre sur les ruissellements dans tout le village. Le produit final est une modélisation du chemin parcouru par l'eau.

Gloria Ines Magnin voudrait que soit précisé la durée de cette étude et aimerait savoir si celle-ci sera complétée afin que des surplus de frais ne soient pas reportés d'année en année pour des compléments. Il faut que l'étude soit directement complète.

David Humair acquiesce et poursuit disant qu'il faut que ce soit le plus complet possible. Maintenant nous ne sommes jamais à l'abri d'une surprise mais au point de vue des ruissellements, il est prévu qu'elle soit la plus complète possible. Comme on le sait, l'entreprise Bühlmann a pris feu il y a quelques années et ce n'était certainement pas planifié au budget. Nous espérons que nous n'aurons pas de mauvaise surprise mais sur le principe il n'y en aura pas.

Gloria Ines Magnin dit que ceci ne répond que partiellement à sa question. Ce qui l'inquiète c'est que la population utilise l'eau des sources et elle se demande si cette eau sera protégée. On ne peut pas le savoir actuellement mais si une étude est faite, il faut être sûr que les ruissellements ne vont pas polluer la nappe phréatique.

David Humair répond par l'affirmative. Il y a deux semaines une Assemblée communale traitait du thème de l'eau, récurrent de cette commune. Le sujet a énormément été discuté. Nous connaissons la qualité de l'eau, nous faisons tous les efforts pour livrer la meilleure eau possible. Il ne pense pas que l'étude proposée comportera un plan de détails des eaux sortant de l'usine Bühlmann car ce problème est maîtrisé à la source. L'idée de l'étude est de comprendre où va l'eau et non sa qualité. Elle servira à gérer les problèmes générés par les violents orages.

Gloria Ines Magnin a bien compris d'où sa question. Elle propose d'ajouter ce paramètre car il ne sert à rien de savoir où vont les ruissellements de la pluie, s'ils provoquent des débordements sans tenir compte qu'ils pourraient provoquer une pollution de l'eau potable. Ce serait dommage. Elle complète que, si nous changeons les filtres il ne serait pas mieux d'investir dans un nouveau filtre. Il existe des matériaux très puissants qui sont utilisés en Afrique pour rendre l'eau potable et pas seulement changer le charbon.

Jacques Berset intervient disant que l'on sort du sujet. Si l'on parle d'une pollution d'usine, il faut savoir que toutes les eaux usées ne vont pas au ruisseau, ce sont uniquement les eaux claires qui y sont canalisées. Les eaux usées partent à la STEP à Laupen. Pour l'usine Bühlmann et les autres comme les eaux des maisons, tout est dirigé sur la STEP et ceci n'a rien à voir avec les ruissellements. La protection des eaux est un autre domaine qui est géré par la STEP de Laupen.

Le Syndic demande s'il y a d'autre question. Comme ce n'est pas le cas il passe la parole à la Présidente de la commission financière qui lit le rapport (voir ci-dessous)

Le vote est procédé à main levée. L'investissement est accepté par



COMMUNE DE CRESSIER

Pour 73 voix
Contre aucune voix
Abstention 1 voix

La parole est repassée à Sylvie Staehlin qui présente l'ensemble du budget des investissements par chapitre.

Budget 2022 des investissements détails des charges

- Agrandissement homes méd.	CHF 91'015.00
- Amélioration de l'éclairage public	CHF 48'000.00
- CCMM	CHF 510'000.00
- Etude protection ruissellement et PGEE	CHF 50'000.00
- Investissement STEP Ara	CHF 10'000.00
- Réfection des chemins AF	CHF 29'500.00
- Produits (taxes et subventions)	CHF 101'000.00

Investissements 2022	Charges	Produits
0. Administration	-.-	-.-
1. Ordre public	-.-	-.-
2. Enseignement et formation	-.-	-.-
3. Culte, Culture et Loisirs	-.-	-.-
4. Santé	91'015.00	-.-
5. Affaires sociales	-.-	-.-
6. Transports et communications	48'000.00	-.-
7. Protection – Aménagement et environnement	570'000.00	101'000.00
8. Economie	29'500.00	-.-
9. Finances et impôts	-.-6	-.-
Totaux	738'515.00	101'000.00
Excédent de charges		637'515.00



David Humair passe la parole à Madame Christiane Pilloud, Présidente de la commission financière qui lit le rapport complet.

1. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Assemblée communale du mardi 14 décembre 2021 :

BUDGET 2022

Les membres de la Commission financière de la commune de Cressier se sont réunis le mardi 9 novembre 2021 avec le syndic et responsable des finances, David Humair, un membre du Conseil communal, Leo Colautti, et l'administratrice des finances, Sylvie Staehlin. Les documents du budget de fonctionnement et d'investissements 2022 nous avaient été transmis quelques jours plus tôt, tout comme le plan financier. Avec l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable suisse MCH2, le budget a été exceptionnellement présenté sans la comparaison avec le budget et les comptes de l'année précédente. Malgré cela, et pour ce premier budget MCH2, la compréhension des dépenses et des revenus de la Commune étaient très claire pour l'ensemble des membres de la Commission financière.

Le plan financier sur les 5 prochaines années est établi de manière très réaliste et montre que les problèmes liés à la baisse des rentrées fiscales ont été bien gérés. Dès lors, une baisse du taux d'imposition est envisagée dès 2022, puis à nouveau dès 2024. Une baisse de la contribution immobilière est également prévue dès 2022.

Nous remercions vivement Madame Staehlin pour son investissement sans faille, dans ce passage à MCH2 qui a généré un travail monumental, ainsi que Messieurs Humair et Colautti. Ils nous ont présenté et expliqué les budgets et ont également répondu de manière très transparente à nos questions.

Voici notre rapport :

1.1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2022

Le budget 2022 affiche un bénéfice de 225'908 francs. Nous avons analysé chaque chapitre l'un après l'autre et n'avons pas de remarque particulière à évoquer. Le budget nous paraît réaliste, tant en ce qui concerne les charges que les produits.

La péréquation financière s'abaisse à 456'650 francs pour 2022, soit une réduction d'environ 245'000 francs par rapport à 2021. Cette baisse correspond aux prévisions.

1.2. BUDGET D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2022

Nouveaux investissements dès 2022

A) Modernisation de l'éclairage public – Route de la Gare

Un remplacement de l'éclairage public permettrait une économie d'énergie sur le long terme, une amélioration de la qualité de l'éclairage et une diminution de la pollution lumineuse.

La Commission financière invite l'Assemblée communale à accepter cet investissement de 48'000 francs.



B) Etude de protection ruissellement et mise à jour du PGGE

Il est important que nos eaux de ruissellement soient bien gérées et contrôlées afin d'éviter des inondations qui génèrent des dégâts dans les bâtiments et maisons.

La Commission financière invite l'Assemblée communale à accepter cet investissement de 50'000 francs.

Les investissements en cours de réalisation (donc déjà votés ultérieurement), reconduits ou liés à des engagements dans des associations ne sont pas analysés par notre commission. Quant aux deux autres investissements ils ont été votés de manière individuelle.

En conclusion, la Commission financière demande à l'Assemblée d'accepter le budget d'investissements 2022 en vote final tel qu'il est proposé par le Conseil communal.

Cressier, le 14 décembre 2021

La présidente

Les membres

Christiane Pilloud

Bruno Gross

Regula Annichini

Joël Oberson

Sébastien Berset

Le Syndic propose de passer au vote.

Le vote est procédé à main levée le budget global de fonctionnement et d'investissements 2022 est accepté à l'unanimité.

David Humair remercie l'Assemblée de la confiance accordée et de la participation à la discussion budgétaire. Il profite également de remercier Sylvie Staehlin qui a réalisé un énorme travail et beaucoup d'heures supplémentaires pour transcrire MCH1 en MCH2 ainsi que Léo Colautti et les autres membres du Conseil communal qui ont permis la mise en place de ce budget. Un remerciement est également adressé à la commission financière qui a amené son support.



5. Approbation de la révision de divers statuts :

5.1. Statuts de l'Association des communes des Services sociaux Lac

L'Association des communes des Services sociaux Lac, avec ses secteurs des curatelles officielles et de l'aide sociale, a effectué une révision totale des statuts dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2022.

Ces derniers doivent être approuvés par les Assemblées communales des communes membres.

La modification des statuts est principalement due aux raisons suivantes :

- Sortie des communes de Galmiz et Gempenach. Les deux communes membres Galmiz et Gempenach fusionneront avec la commune de Morat au 01.01.2022 et ont annoncé leur sortie de l'Association des communes des Services sociaux Lac au 31.12.2021. A l'avenir, l'Association sera donc composée de 11 communes.
- Changements résultant de l'introduction de MCH2, notamment la création d'une commission financière en tant qu'organe supplémentaire de l'Association.
- Fusion des deux commissions sociales
- Augmentation de la limite des crédits du compte courant

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'approuver la révision des statuts de l'Association des communes des Services sociaux Lac.

Aucune question n'est posée le vote est pratiqué à main levée.

Résultat :

Pour 72 voix / Contre aucune voix / Abstention 2 voix

5.2. Statuts de l'Association des communes du Cycle d'Orientation de la Région de Morat

Les statuts de l'Association des communes du Cycle d'Orientation de la Région de Morat doivent être révisés et approuvés par les Assemblées communales des communes membres

Les raisons principales sont :

- Départ de la commune d'Ulmiz qui a choisi une autre association de communes
- Fusion des communes de Galmiz, Gempenach et Morat
- Adaptation de la répartition des charges après fusion des communes
- Adaptation à la loi sur les finances communales du 22.03.2018 entrée en vigueur 01.01.2021
- Les attributions du comité ont été partiellement modifiées.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'approuver la révision des statuts de l'Association des communes du Cycle d'Orientation de la Région de Morat.

Aucune question n'est posée le vote est pratiqué à main levée.

Résultat : Pour 73 voix / Contre aucune voix / Abstention 1 voix



5.3. Statuts du Réseau Santé Lac

Informations générales

Dans le cadre de diverses révisions et de l'introduction du plan comptable MCH2, les associations de communes doivent modifier leurs statuts.

Approbation lors de l'assemblée des délégués du Réseau Santé du Lac

Lors de la dernière assemblée des délégués du Réseau Santé du Lac du 24.06.2021, les modifications des statuts ont été approuvées à une large majorité et acceptées par les délégués et les communes membres.

Diverses terminologies ont été modifiées, ainsi que des ajustements de contenu. Les changements les plus importants sont les suivants :

Ancienne version (statuts actuels - 2018)	Nouvelle version
<p>Composition, droit de vote - Art. 11</p> <p>³ Au sein de l'assemblée des délégués, chaque commune membre a droit à au moins une voix. Si le nombre d'habitants d'une commune membre dépasse 500, celle-ci a droit à une voix supplémentaire par tranche de 500 habitants. Il en va de même pour les restants supérieurs à 250 habitants.</p>	<p>Composition, droit de vote - Art. 11</p> <p>³ Au sein de l'assemblée des délégués, chaque commune membre a droit à au moins une voix. Si le nombre d'habitants d'une commune membre dépasse 1'000, celle-ci a droit à une voix supplémentaire par tranche de 1'000 habitants. Il en va de même pour les restants supérieurs à 500 habitants.</p>
<p>Composition et constitution – Art. 18</p> <p>¹ Le comité de direction du Réseau se compose de 5 à 13 membres. Sous réserve de l'élection du président par l'assemblée des délégués, il se constitue lui-même.</p> <p>² Toutes les régions ainsi que les langues officielles doivent être équitablement représentées au sein du comité de direction du Réseau. Les communes ont droit à 8 représentants au comité selon la répartition régionale suivante : un siège pour chaque commune centre (Courtepin, Gurmels avec Kleinbödingen, Kerzers avec Fräschels, Mont-Vully et Morat), un siège pour les autres communes du centre régional et Greng (Courgevaux, Greng, Meyriez, Muntelier), un siège pour les autres communes germanophones (Galmiz, Gempenach, Ried, Ulmiz) et un siège pour les autres communes du Haut-Lac français (Cressier, Misery-Courtion).</p> <p>Une commune peut renoncer à son droit, soit sans se faire remplacer, soit en faveur d'une autre commune. Toutefois, aucune commune ne peut être</p>	<p>Composition et constitution – Art. 19</p> <p>¹ Le comité du Réseau de santé se compose de 5 à 11 membres. Sous réserve de l'élection du président par l'assemblée des délégués, il se constitue lui-même.</p> <p>² Toutes les régions ainsi que les langues officielles doivent être équitablement représentées au sein du comité du Réseau de santé. Les communes ont droit à 7 représentants au sein du comité, selon la répartition régionale suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- un siège pour la commune de Courtepin- un siège pour les communes de Cormondes, Kleinbödingen et Ulmiz- un siège pour les communes de Chiètres, Fräschels et Ried- un siège pour la commune de Mont-Vully- un sièges pour les communes de Morat- un siège pour les communes de Courgevaux, Greng, Meyriez et Montilier- un siège pour les communes de Cressier et Misery-Courtion



COMMUNE DE CRESSIER

représentée au sein du comité par plus de deux représentants. Le président du comité, le président de l'assemblée des délégués et d'éventuels spécialistes ne sont pas considérés comme représentants d'une commune.

³Le président de l'assemblée des délégués peut aussi être président ou membre du comité. S'il ne l'est pas, il peut participer aux séances du comité avec voix consultative.

Une commune peut renoncer à son droit, soit sans se faire remplacer, soit en faveur d'une autre commune. Toutefois, aucune commune ne peut être représentée au sein du comité par plus de deux représentants. Le président du comité, le président de l'assemblée des délégués et d'éventuels spécialistes ne sont pas considérés comme représentants d'une commune.

³ Le président de l'assemblée des délégués peut aussi être président ou membre du comité. S'il ne l'est pas, il peut participer aux séances du comité avec voix consultative.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'approuver la révision des statuts du Réseau Santé Lac.

Aucune question n'est posée le vote est pratiqué à main levée.
Résultat : Pour 73 voix / Contre aucune voix / Abstention 1 voix

6. Approbation de la dissolution de l'Association communale « Abwasser-Gemeindeverband Obere Bibera » au 31.12.2021

Dissolution de l'Association de communes et transfert à une convention intercommunale

Dans le bassin versant de l'Association des eaux usées de la Haute Bibera, diverses fusions de communes ont eu lieu au cours des 20 dernières années. Cordast, Kleingurmels et Liebistorf ont fusionné avec Gurmels tandis que Jeuss et Salvenach sont maintenant avec Morat.

A la suite de ces fusions, l'Association actuelle ne se compose plus que des trois communes de Cressier, Gurmels et Morat. Le comité, formé des trois conseils communaux responsables, s'applique depuis un certain temps déjà à la simplification de l'organisation ; Gurmels a d'ailleurs repris la gestion de la comptabilité de l'exercice 2021. Le Comité est arrivé à la conclusion que l'Association communale devrait être dissoute pour ensuite conclure une convention intercommunale.

Cet accord a déjà été élaboré sur la base de conventions existantes et comparables dans le domaine de la gestion des eaux usées. L'approbation de cette convention intercommunale relève de la responsabilité des conseils communaux des trois communes membres. Par contre, la dissolution de l'Association des communes relève de la compétence des organes législatifs soit les Assemblées communales de Cressier et de Gurmels et pour Morat par le Conseil général.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter la dissolution de l'Association des eaux usées de la Haute-Bibera à compter du 31 décembre 2021.

Aucune question n'est posée le vote est pratiqué à main levée.

Résultat : Pour 73 voix / Contre aucune voix / Abstention 1 voix



7. Promotions civiques

A l'âge de 18 ans nous devenons citoyens à part entière avec le droit de vote et toutes sortes de droits et devoirs. Cette année 11 personnes ont atteint leur majorité à Cressier.

Les jeunes adultes qui ont répondu à l'invitation du Conseil communal sont appelés et se voient remettre une attention sous les applaudissements de l'Assemblée.

Il s'agit de Léo Aebischer, Sophie Hayoz, Ardit Krasniki, Justin Riedo, Ines Andrey (excusée), Mathias Andey et Killian Annichi qui fête ses 18 ans aujourd'hui et Justine Rhin (excusée).

8. Divers

David Humair ouvre le point avec le sujet des déchets. Il demande aux citoyens d'éviter d'entreposer les sacs poubelles les jours précédents le ramassage. En effet, les animaux sont attirés par les déchets et se servent en éparpillant les détritiques que le service de l'Edilité doit ramasser le lendemain. Il passe la parole au Vice-Syndic qui complète le point.

Jacques Berset dit nouvelle législature, nouveaux travaux et projets. Au sujet des poubelles, il est vrai que les problèmes cités par le Syndic sont récurrents. Sur le plan financier à 5 ans un montant de CHF 120'000.00 est prévu en 2023 dans le but de s'équiper d'un compacteur à déchets qui sera accessible directement sur la place de la déchetterie. Le ramassage des poubelles ne se ferait plus dans tout le village. Le règlement devra être changé et le projet doit encore être élaboré avant d'être présenté.

La deuxième idée sera d'équiper notre déchetterie de caméras pour suivre les incivilités qui sont gênantes.

Le Vice-Syndic remercie l'Assemblée de son attention et souhaite à tout le monde un joyeux Noël.

Mélanie Gubler annonce que la commission culturelle sera relancée dès 2022 pour animer le village. Elle dit que les personnes intéressées à la rejoindre sont les bienvenues. Elles peuvent s'annoncer directement au secrétariat communal ou à elle-même. Les projets sont entre autres, l'avenir de la bibliothèque communale, des animations en commun avec la jeunesse ; d'autres idées seraient les bienvenues.

Le Syndic passe la parole à l'Assemblée communale.

Monique Fahrni affirme que nous avons une très belle Gare, nouvellement rénovée, c'est un petit bijou. Elle a été choquée que la salle d'attente soit sale, jonchée de déchets, qu'on y fume et que des bouteilles y sont abandonnées. Ça lui a fait mal au cœur de constater cela. Elle propose que le Conseil communal écrive à la population car il s'agit, selon elle, d'une question d'éducation. Il faut dire aux personnes qui utilisent cet endroit qu'elles prennent soin de ces lieux publics.

David Humair remercie Madame Fahrni lui disant qu'elle s'adresse à un convaincu. Le littering, incivilité crasse comme il l'appelle, est un scandale qui ne se produit pas uniquement à la Gare mais dans les forêts, autour de la cabane de Bouley et ailleurs. Malheureusement la prévention ne fonctionne que peu, la répression est difficile à cibler. Les caméras de la Gare ne sont pas communales, les TPF sont propriétaires. Les personnes responsables ne sont certainement pas présentes ce soir mais c'est effectivement un problème.

Nicole Hayoz aimerait savoir si l'antenne installée au terrain de foot est une 4G ou une 5G.

Léo Colautti dit que le Conseil fédéral pousse pour les installations de 5G. Il suppose que l'antenne est prête à recevoir de la 5G mais actuellement c'est de la 4G.



COMMUNE DE CRESSIER

David Humair reprend que le permis de construire mentionnait un 4G.

Nicole Hayoz est au courant mais selon certains techniciens il s'agirait d'une 5G. Il faudrait être clair par rapport à ceci.

Willy Aebi rappelle que le projet sécurité piétonne qui date de quelques années existe à Cressier. En son temps, des discussions concernant la réduction de largeur de la route en faveur de la largeur du trottoir a fait polémique. Aujourd'hui tout le monde est content et il pense que c'est une bonne chose. C'était une étape à franchir. Son idée, peut-être un peu folle, est d'entamer une deuxième étape soit d'introduire sur tout le territoire communal la vitesse de la circulation à 30 km/h. En Allemagne c'est courant même dans les villes, Paris s'y est conformé aussi. Pourquoi pas à Cressier ? Il y a tellement d'avantage avec une limitation à 30km/h pour la sécurité des piétons, des automobilistes, moins de nuisance comme le bruit et plus de contact social par un petit salut. Il demande au Conseil communal de se pencher sur le cas et de revenir dans un an avec une proposition. Au niveau fédéral il y a un projet pour faciliter la mise en place de ces mesures sans devoir passer par une étude d'expert.

David Humair dit que la vitesse a déjà été un sujet de réflexion. Le Conseil communal a pensé faire une enquête comme pour la lumière par rapport à ce sujet. Vous savez qu'un radar éducatif circule dans le village. Selon les résultats, la vitesse n'est pas excessive à part quelques cas qui existeront toujours.

Jacques Berset précise que la moyenne de vitesse qui ressort des statistiques du radar est de 33 – 34 km/h. Des résultats seront publiés dans le Cressia Quoi ? Pour faire une limitation de vitesse une étude complète du village est nécessaire. Cette information a été donnée lors d'une séance avec les Ponts et chaussées cet automne.

Fabrice Bugnon rajoute quelque chose pour le sondage, une deuxième partie concernant les équipements pour propriétaires n'a pas donné lieu à des résultats.

David Humair dit qu'effectivement un aspect concernant l'intérêt des propriétaires sur les mesures pour changer leur consommation d'énergie a fait aussi l'objet d'une enquête. Dans ce cadre-là il a été décidé d'analyser encore la demande plus en détails et selon les résultats une information sera organisée de manière ciblée. La population en sera informée.

Comme plus personnes ne prend la parole le **Syndic** remercie les citoyens d'être venus en nombre à cette Assemblée ce qui prouve que la vie du village est prise à cœur. Il tient à remercier le personnel de l'Administration pour l'excellent travail fournit pour la commune, il remercie aussi tous les Conseillers communaux qui s'appliquent à la bonne gestion du village. Il adresse aussi des remerciements au personnel de l'Edilité qui œuvre sur le terrain, les bibliothécaires, le corps enseignants et les membres des commissions qui soutiennent les autorités dans leurs tâches.

Un merci particulier est adressé à Marcel Julmy qui partage des moments d'histoire grâce à la photo de la semaine.

Il souhaite une excellente fin d'année à l'Assemblée ainsi qu'une joyeuse fête de Noël et un bon passage en 2022.

La séance est levée sur un applaudissement à 22h18